

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles :

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/11/22	cnfsy	01	400.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA CROIX D'OR N. DADOUN 139, rue Abou Ishak Al Marouni (Maârif) CASABLANCA Tel.: 0522 25 05 77	28 11/22	1345,70 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Docteur Othman LORABI

Doctorat d'Etat en Médecine de la Faculté de Clermont Ferrand
Ancien Interne des Hôpitaux de Clermont Ferrand

PSYCHIATRE PSYCHOTHERAPEUTE THERAPIE COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE



Sur Rendez Vous

الدكتور الورابي عثمان

دكتور الدولة خريج كلية كليرمون فيران (فرنسا)
طبيب داخلي سابق بمستشفيات كليرمون فيران

مختص في الأمراض العقلية معالج نفسي معرفي و سلوكي

بالموعد

PHARMACIE DE LA CROIX D'OR ORDONNANCE MEDICALE

N. DADOUN

129, rue Abou Ishak Al Mareuni (Maârif)

CASABLANCA - Tél.: 0522 25 05 77

Casablanca, le 28/11/22

Ave DADOUN Hanaa

(114,50 x 5)

727,50
1/ Querceto 150g LP
02 q le soir



Quercetin 300 mg
— Alsop le soir

287,00
2/ ANAFRANIL 95 SR
(47,90 x 6)



330,70
3/ TEGRETOL 400g CR 200 mg
(82,70 x 4)
Alsop metin et 02 qrs le matin
Alsop metin et 02 qrs le midi



1345,70

QSP 60 µg



Dr. Othman
Psychiatre - P.S.
1. N.P.E.
129, Rue Najib N.
0522 25 05 77



Adresse : Immeuble «Art Office» 33, Rue Najib Mahfoud (Ex Ollier) Quartier Bauthier
Tél : 0522 20 87 25 - الهاتف : 0522 20 87 25 - زنة تهيب محفوظ - الدار البيضاء -fax : 05 22 49 12 37 - الفاكس : 00060 - العنوان : عمارة روت بويس
IF : 40477464 - Patente : 35509946 - ICE : 001764832000010
www.psychiatre.ma

Lot N°: 4401
EXP.: 04/24
PPV.: 145DH50
PPV.: 145DH50

PPV.: 145DH50

EXP.:
PPV.: 145DH50

Lot N°: 4401
EXP.: 04/24
PPV.: 145DH50

LOT : M22027
EXP : JAN 2025
PPV : 47,90 DH

LOT : M22022
EXP : JAN 2025
PPV : 47,90 DH

LOT : M22027
EXP : JAN 2025
PPV : 47,90 DH

LOT : M22022
EXP : JAN 2025
PPV : 47,90 DH

LOT : M22020
EXP : DEC 2024
PPV : 47,90 DH

LOT : M22027
EXP : JAN 2025
PPV : 47,90 DH

DO NOT REMOVE FROM
THE PLATE
REPLACEMENT PLATES
ARE NOT REFUNDABLE
IF THE PLATE IS
NOT RETURNED
WITHIN 14 DAYS
OF PURCHASE
REFUND IS SUBJECT
TO A 10% RESTOCK
FEE